

Restitution d'un dessin « Musées nationaux Récupération » (MNR) aux ayants droit de Jules et Marie-Louise Strauss

Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, a restitué aujourd'hui un dessin attribué à Giovanni Battista Tiepolo (1696 – 1770), *Un berger*, plume et lavis de bistre sur papier, aux ayants droit de Jules et Marie-Louise Strauss, qui en ont été spoliés par l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR) et par la Möbel Aktion en 1941 – 1942.

Cette œuvre, récupérée après la Seconde Guerre mondiale et revenue en France en 1948, a été attribuée en 1950 aux musées nationaux et remise au département des arts graphiques du musée du Louvre, sous la référence REC 121.

Il s'agit de la sixième restitution depuis janvier 2016. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de restitution conduite par le ministère de la Culture et de la Communication aux ayants droit des œuvres issues de la récupération artistique confiées à la garde des musées nationaux. Elle traduit l'engagement de l'Etat dans ce travail de mémoire et ce devoir de réparation.

En conjuguant les recherches et le signalement effectués par les ayants droit eux-mêmes et les recherches complémentaires menées par le service des musées de France et le groupe de travail sur les recherches de provenance des biens MNR, mis en place en 2013, il a pu être établi que ce dessin, acheté à Drouot en 1928, avait appartenu à Jules Strauss, jusqu'à sa spoliation pendant la guerre. Grand collectionneur et donateur des musées nationaux, Jules Strauss (1861-1943) avait notamment enrichi les collections du musée du Louvre de plusieurs œuvres entre les deux guerres mondiales. Le dessin réapparaît en mai 1943 chez le marchand Victor Mandl ; il est alors acheté par Eduard Göpel pour le musée d'Hitler de Linz.

La ministre a rappelé l'enjeu moral qui préside aux restitutions des œuvres MNR dont l'Etat n'est que le gardien temporaire. Elle a également souligné l'importance de la démarche complémentaire engagée depuis 2013, consistant à identifier les propriétaires des œuvres spoliées, en parallèle de l'instruction des requêtes présentées par des ayants droit. Elle a ainsi salué l'action du groupe de recherche sur les provenances des MNR dont le nouveau rapport est disponible [sur le site Internet du ministère](#).

La ministre a enfin appelé à poursuivre ce travail de justice en améliorant la signalisation de ces œuvres au public, en accélérant le travail sur les provenances grâce à la numérisation des catalogues et en favorisant les travaux de recherche élargis, associant conservateurs, archivistes et chercheurs spécialisés.

Contact

Ministère de la Culture et de la Communication
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse
01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr